

N°DCS2024_02_004

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

*Syndicat m
Veyle Vivante*



Nombre de délégués élus : 49
Nombre de délégués en exercice : 49
Nombre de délégués votants : 37
(38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 21 février 2024

Date de Convocation : 15 février 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD	X		Fabien RELAVE
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER	X		Henri BERNIGAUD
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET	X				Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD			X		Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Michel GIVORD
	Franck MOISSON	X				Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT	X				Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER	X				Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL	X				Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND		X			Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR		X			Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE	X				Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN	X				Olivier POLLIN		X	
Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET	X		Alain JAYR	
Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY	X				Jean-Claude AUBLANC	X		Pierre GONNARD
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET	X		Paul BOULANGER
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER	X		Francis BOURGEOIS
	Christian LORIN		X		Patrick DURANDIN	Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL	X				Claude RABUEL	X		Vincent MOREL
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Julien FARGEOT	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-et-un février, le Comité Syndical, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Polliat, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

EXPOSE

Afin de permettre la continuité d'activité et la poursuite de certaines dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif (BP), il est nécessaire d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Président précise que :

- Le montant total des dépenses réelles budgétées d'investissement sur l'exercice 2023 s'élève à 504 361,61 € ;
- De fait, **le plafond des crédits votés par anticipation est de 126 090,40 €.**

Les dépenses d'investissement devant être engagées avant l'adoption du BP 2024 sont les suivantes :

1. La plantation de haies à Saint-Julien-sur-Veyle pour un montant de 2 345,66 € TTC ;
2. Les frais de bornage pour la division des parcelles ZM9 et 38 relatifs à l'acquisition complémentaire à Polliat pour un montant de 1 500 € TTC ;
3. L'estimation des parcelles à acquérir par le syndicat nécessaire dans le cadre du projet Chan'Eau Tour pour un montant de 960 € TTC.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (V) ;

Vu la délibération n°DCS2022_07_373 du 12 juillet 2022 désignant de façon permanente le secrétaire de séances des assemblées délibérantes, et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que les deux premières dépenses nommées ci-dessus, n'ont pas été listées dans les restes à réaliser (RAR 2023) ;

Considérant que le projet Chan'Eau Tour fait partie des nouveaux projets du syndicat ;

Considérant que les crédits budgétaires relatif à la plantation de haies à Saint-Jean-Sur-Veyle sont à inscrire au chapitre 4581 « opérations sous mandat » à l'article comptable 4581 « Dépenses », à l'opération pour compte de tiers n°39 « Restauration ripisylves » ;

Considérant que les crédits budgétaires relatif aux frais de bornage pour la division des parcelles ZM9 et 38 sont à inscrire au chapitre 21 « immobilisations corporelles » à l'article comptable 2111 « Terrains nus », à l'opération n°134 « Ouvrage Moulin de Polaizé » ;

Considérant que les crédits budgétaires relatif à l'estimation des parcelles dans le cadre du projet Chan'Eau Tour sont à inscrire au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » à l'article comptable 2031 « Frais d'études », à l'opération 164 « Chan'Eau Tour » ;

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits correspondants ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND CONNAISSANCE que les dépenses d'investissement citées ci-dessus nécessitent l'ouverture des crédits budgétaires dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement votées en 2023 ;

PRECISE que ces crédits budgétaires devront être pris en compte lors du vote du Budget Primitif 2024 ;

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

Fait et délibéré à Polliat, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT

